

Deviens Animateur·trice, Directeur·trice Adjoint·e de direction d'Accueil Collectif de Mineurs

PASSE LE...

BPJEPS*

BPJEPS*

Mention
animateur·rice
Option LOISIRS TOUT PUBLIC
Avec les Ceméa Auvergne !

- ➔ Diplôme de niveau 4 (BAC)
- ➔ Éligible au financement
CPF, Apprentissage,
Formation
Continue

**LE diplôme de
référence dans
l'animation !**



VIENS TE FORMER !

- 25 novembre 2024 au 3 Juillet 2026
- Clermont-Ferrand

➔ **Inscription avant le 4 octobre 2024 !**

Conditions d'accès

- ▼ 18 ans+
- ▼ Expérience en animation
pro ou bénévole (200h)
- ▼ Attestation de secourisme
(PSC1 ou équivalent)
- ▼ Tests de pré-sélection
- ▼ Obtenir un financement

Informations, devis, pré-inscription
CEMEA Auvergne - auvergne@cemea.fr
04.73.98.73.73



COMMENT SE PASSE LA FORMATION ?

La formation dure **20 mois** dont **600h aux CEMEA** et **600h minimum en structure**. Elle est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus sont répartis sur 4 UC et correspondent aux objectifs de la formation :

- ▼ **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ▼ **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- ▼ **UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tout publics" et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs
- ▼ **UC4** : Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du "loisirs tout publics".

Les stagiaires inscrits à cette formation devront, lors des périodes en structures d'alternance, exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un ACM.

Le BPJEPS est délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse Engagement Sport (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation par un jury régional.

Toutes les informations sont sur le site

Cemēa FORMATION .com

CEMEA AUVERGNE
04 73 98 73 73
auvergne@cemea.fr
Ref handicap: C.CAMP

Fondés en 1937, les CEMEA sont une association loi 1901 à but non lucratif et reconnus d'utilité publique. Mouvement d'éducation nouvelle, association d'éducation populaire et organisme de formation, ils défendent le principe d'une participation active des individus à leur propre formation